

Copie: Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DPF, p.s.i.

24 avril 1978



Division du Commerce  
Département fédéral de  
l'Economie publique

B e r n e

521.62(3) - MZ/kb

ad: 220.0 PS/mr

AN	WP	WM	G1	DW	LL			
De	26.4	26.4	1.5					
VISA	26	26	26	26	26	26	26	26
EPD		26.04.78		15				
Ref. <u>t. 377 Pakistan 24</u>								

Action spéciale Pakistan

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à notre échange de correspondance antérieure et en confirmation de mon télex de ce jour je vous informe que j'ai signé ce matin l'échange de lettres concernant la conversion en don du solde de notre crédit de transfert du 16 avril 1970, tranche publique (soit Fr. 21'395'484.05).

En l'absence de M. Aftab Ahmad Khan, "Secretary" de la Economic Affairs Division, actuellement à Vienne à l'assemblée de la Banque asiatique de développement, c'est M. Sarfraz Khan Malik, Additional Secretary, qui a signé pour le Gouvernement du Pakistan.

A l'issue de la cérémonie de signature, qui fut télévisée et radiodiffusée, le communiqué ci-joint fut remis à la presse. Vous ne manquerez pas de relever avec satisfaction que ce communiqué mentionne expressément que la Suisse est le premier pays à exécuter les engagements pris à Paris dans le cadre de l'action spéciale.

./2

- 2 -

De son côté M. Malik a vivement remercié la Suisse de son geste et j'ai brièvement répondu en m'inspirant des considérations émises dans votre "Sprachregelung".

Vous trouverez en annexe l'original de cet échange de lettres.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

(L. Mossaz)

✓ Annexes mentionnées

- Copies: - Direction politique II, DFF, p.s.i.  
- Service économique et financier, DFF, p.s.i.  
- Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire, DFF, p.s.i.